

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17.04.2014, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 23 avril 2014, à 19 heures 30.

Présents : C. TORTEL, G. PIOLLET, M. CREPIN, A.M. CORRAND (arrivée à 20 h. 20), J. MOUTON, S. BOREL, A. FULCHIRON, F. TESTE, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE

Absents excusés : R. MONTAGNIER, L. AUTRAND, D. ROUSSET

Pouvoir de : R. MONTAGNIER à A. FULCHIRON, L. AUTRAND à M. CREPIN, D. ROUSSET à M.P. MONIER, A.M. CORRAND à M. VALLOT

Secrétaire de séance : M. CREPIN

Mme le Maire précise qu'il y a le procès-verbal de la séance du 9 avril à approuver et demande s'il y a des questions ou observations.

A. FULCHIRON demande que Annie PIOLLET soit rajoutée au personnel administratif.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du 9 avril 2014.

Délibération n° 01- 23/04/2014

CCAS : DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DES MEMBRES

Mme le Maire expose qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Outre le maire, doivent siéger quatre membres élus et quatre membres nommés désignés par des associations.

Les conseillers municipaux doivent désigner les quatre membres élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, procède à l'élection des quatre membres suivant :

**TESTE Françoise
ROUSSET Denise
MONTAGNIER Robert
FULCHIRON Armande**

Les conseillers, à l'unanimité, désignent les membres proposés.

Mme le Maire explique, qu'en application de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- Un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- Un représentant des associations de personnes handicapées.

Mme le Maire précise l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de la Drôme) a présente Mme BOUDEAUX Joëlle et rajoute qu'un affichage sera fait pour informer et inviter les personnes intéressées à se manifester pour intégrer le CCAS.

Le renouvellement du CCAS doit intervenir dans les deux mois qui suivent celui du conseil municipal soit avant le 28 mai.

Délibération n° 02-23/04/2014

CCDI : DESIGNATION DU NOMBRE DE COMMISSAIRES ET DES COMMISSAIRES

Mme le Maire explique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi, il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés sur une liste de contribuables, en nombre double qui doit être dressée par le conseil municipal.

Mme le Maire propose de préparer la liste des douze commissaires suppléants en tenant compte des conditions demandée (résidence et catégorie des contribuables) par la Direction Générale des Finances Publiques.

Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne les douze commissaires titulaires et les douze commissaires suppléants en tenant compte des conditions demandées (résidence et catégorie des contribuables) qui seront proposés à la Direction Générale des Finances Publiques.

Charge Mme le Maire de transmettre la liste des propositions de commissaires à la Direction Générale des Finances Publiques.

Mme le Maire donne les noms et prénoms des commissaires à proposer :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
PIOLLET Gérald	VALLIER Jean-Louis
CORRAND Anne-Marie	ROGEZ Marie
VALLOT Madeleine	CHAUME-ARNAUD Valérie
BOREL Sylvie	JAUME Alain
MONTAGNIER Robert	GODARD Jean-Marc
FULCHIRON Armande	DALLE-FRATTE Brigitte
TESTE Françoise	CREPIN Martine
DE ZANET Catherine	JACOB Jean-Claude
TORTEL Christian	LONCLE Patrice
TREUIL Marie-France	JAUME Laurence
CORNUD Stéphanie	BONTOUX Yves
AUTRAND Sylvie	SINICO Karine

Contribuable propriétaire de bois	
BERNARD Christian	
Contribuable domicilié en-dehors de la commune	
NIEL Jacques	

Délibération n° 03-23/04/2014

DELEGATION DU MAIRE AU PREMIER ADJOINT

Mme le Maire explique aux conseillers municipaux que seul le maire est habilité à recevoir et authentifier les actes authentiques en la forme administrative, cette compétence ne pouvant pas être déléguée.

La commune étant soit acquéreur, soit le vendeur, soit la personne échangeant un terrain dans l'acte, il faut que ce soit une autre personne que le maire qui représente la commune. Mme le Maire propose que ce soit M. Claude SOMAGLINO, 1^{er} adjoint qui soit délégué pour représenter la commune.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité,**

Décide :

- **De déléguer M. Claude SOMAGLINO, 1^{er} adjoint, pour représenter la commune,**
- **D'autoriser M. Claude SOMAGLINO, 1^{er} adjoint, à signer les actes authentiques d'acquisition, de vente et d'échanger pendant toute la durée du mandat.**

Délibération n° 04-23/04/2014

REPARATION DES VITRAUX DE L'EGLISE : VALIDATION DU DEVIS, AUTORISATION DE COMMENCER LES TRAVAUX

Mme le Maire explique que les vitraux de l'église doivent être restaurés car ils présentent une vétusté importante.

De ce fait, les travaux ont fait l'objet d'une demande de devis à un atelier spécialisé « ATELIER THOMAS VITRAUX » d'un montant de 17 760,08 € soit 21 312,10 € TTC.

Au vote du budget primitif 2014, le 13 mars dernier, Mme J. MORIN, percepteur, a expliqué que la nouvelle municipalité aurait une certaine marge de manœuvre sur la ligne budgétaire globale des investissements (ligne 23). Or, Serge CORNUD a signé le devis de restauration des vitraux le 27 mars, obligeant ainsi la nouvelle municipalité à réaliser les travaux.

Mme le Maire a regretté que le choix n'a pas été laissé au nouveau conseil municipal.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre connaissance du devis et explique que les travaux doivent être lancés.

Mme le Maire propose aux conseillers municipaux que la commune sollicite une subvention au titre de la dotation cantonale dans le cadre de la commission permanente du Conseil Général afin de minimiser le coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte le commencement des travaux dont le montant s'élève à 17 760,08 € HT soit 21 312,10 € TTC.

Sollicite une subvention au titre de la dotation cantonale dans le cadre de la commission permanente du Conseil Général.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document se référant à ce dossier.

Délibération n° 05-23/04/2014

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CANTINE SCOLAIRE

Mme le Maire explique qu'il y a une subvention exceptionnelle à verser à la cantine scolaire suite à un contentieux avec une salariée.

Mme le Maire propose que la mairie prenne en charge cette dépense de 11 417,33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 417,33 € à la cantine scolaire.

Mme le Maire explique que cette somme n'a pas été prévue au budget primitif général 2014 et qu'il y a lieu de prendre une décision modificative qui se présente comme suit :

Compte budgétaire 6574	+ 11 417,33 €
Compte budgétaire 60632	- 6 417,33 €
Compte budgétaire 6554	- 5 000,00 €

S. BOREL pose la question si on peut enlever la somme de 6 417,33 € au compte 60632 (qui comprend les achats pour les travaux en régie).

Mme le Maire répond que l'enveloppe sur cette ligne est importante.

S. BOREL demande si la cantine a fait appel.

Mme le Maire répond négativement.

Les conseillers, à l'unanimité, votent la décision modificative.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire propose qu'il y ait deux élus au conseil d'école. Il s'agit de Martine CREPIN et Gérald PIOLLET.

Mme le Maire informe les conseillers qu'il y a eu un éboulement dans la cave d'un riverain de la rue Reynarde suite aux travaux. La réparation de ce dégât sera pris en charge par l'entreprise BRUN.

Mme le Maire fait savoir que l'ouverture des plis des offres pour le projet de construction de la nouvelle station d'épuration a eu lieu le 15 avril et l'analyse des offres se poursuit jusqu'à mi-juin par le responsable de CEREG (maîtrise d'œuvre). La demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) prévue d'un montant de 110 000 € environ n'a pas été retenue compte tenu du grand nombre de demandes reçues cette année.

J. MOUTON demande en quoi consiste la DETR et trouve que le montant est important.

Mme le Maire explique qu'au cours de la prochaine séance, la question du contrat de M. Soufiane EL ALLOUCHI sera traitée. Une réunion à la Mission Locale est prévue le 15 mai. Le contrat peut être renouvelé pour un an ou deux ans.

A. FULCHIRON intervient en disant qu'il faut tenir compte qu'il y a du travail dans cette période de l'année.

Les conseillers donnent un accord de principe pour un an. Affaire à suivre.

Mme le Maire fait part d'un courrier du service CTD de Nyons informant que la commune de Vinsobres leur avait adressé un courrier précisant un souhait de réaliser, avec le Comité des Vignerons, l'aménagement paysager de l'ensemble du giratoire du Sagittaire, au carrefour des routes départementales n° 94 et 4. Ce projet devra être validé par le Comité d'Etudes Techniques des Opérations Routières (CETOR) de la Direction des Déplacements et confirmé par une convention de prise en charge de l'entretien par la commune. Des éléments réglementaires sont à respecter pour ce type d'aménagement afin d'éviter de rendre l'îlot central dangereux.

J. MOUTON précise que le Comité des Vignerons a pris contact avec une agence.

Mme le Maire informe les conseillers que M. TORRENT souhaite arrêter son activité et a l'opportunité de vendre sa licence III. Des informations ont été demandées à la Préfecture. Il a été posé la question à Mme D. MARCEL si elle était intéressée qui a répondu négativement.

S. BOREL trouve dommage de se séparer de cette licence car il est difficile par la suite d'en récupérer une. La question peut être posée au camping, à l'épicerie. Elle demande si M. TORRENT souhaite vendre et précise que les stations-service n'ont plus le droit de vendre de l'alcool.

Arrivée de A.M. CORRAND à 20 h. 20.

Mme le Maire fait part d'un courrier de l'église protestante unie de France qui signale qu'une nouvelle plaque signalétique a été posée à l'entrée du temple à la suite de l'union avec l'église luthérienne de France et l'invitation du conseil presbytéral du dimanche 11 mai à 10 h 30 à la suite duquel le dévoilement de la plaque aura lieu.

Mme le Maire précise qu'il y aura une réunion organisée par l'Association des Maires de la Drôme entre maires du canton pour désigner le délégué qui sera représentant au sein du Conseil d'Administration de cette association le 30 avril à 17 h. à la salle des fêtes.

Mme le Maire informe que les conseillers sont invités à participer à la cérémonie du 8 mai (départ à 11 h. de la mairie).

Mme le Maire fait part de l'invitation au 69^{ème} anniversaire de la déportation le 27 avril 2014 à 11 h. à Nyons.

Mme le Maire fait part de l'invitation à l'assemblée générale de la Maison Familiale Rurale le 24 avril à 18 h.

QUESTIONS DIVERSES

G. PIOLLET explique qu'il s'est rendu à une réunion d'information « Initiative seuil de Provence », à Nyons, destinée à informer, donner des conseils aux créateurs ou repreneurs d'entreprise :

- Accompagnement (dans les démarches pour concrétiser un projet),
- Conseils de professionnels (finaliser un projet),
- Financement (soutien financier : prêt d'honneur à taux 0 %, aides financières complémentaires, cautions),
- Parrainage (des professionnels ouvrent leurs réseaux et vous apportent leur expérience),
- Suivi (propose des ateliers thématiques, suit votre activité par des entretiens réguliers et un outil intranet sécurisé),
- Réseau (circonstances favorable au développement de votre réseau professionnel).

J. MOUTON fait part des informations recueillies lors d'une réunion de l'ANEV (Association Nationale des Elus du Vin) dont certaines questions ont été évoquées. Il précise le rôle de cette association qui sert de lien entre élus et professionnels du secteur viti-vinicole. L'association a un droit de regard avant le vote des lois aux différentes assemblées. Il cite un exemple de réalisation (mise en place d'initiatives d'information dans les écoles sur le vignoble). Un des points délicats soulevés par les communes adhérentes à l'ANEV est la question des aires de lavage (problème de recyclage des effluents dû au lavage des pulvérisateurs et des appareils de traitement). Différentes solutions ont été étudiées et adoptées pour diminuer la quantité d'eau utilisée (mise en place de badges magnétiques individuels). Les systèmes restent onéreux néanmoins différentes aides existent (Agence de l'Eau, Région...). Il est à l'étude une mise aux normes et uniformisation des panneaux publicitaires (dimensions et distance par rapport à la route).

C. TORTEL intervient pour parler du dossier « assurances ». Il précise qu'il a pris contact avec le responsable des collectivités de Groupama. S'agissant des bâtiments, il paraît difficile de diminuer les cotisations annuelles par contre sur les véhicules, il y a plus de marge notamment pour la balayeuse de voirie (estimé à 67 000 € mais dont la valeur n'est plus que de 22 000 €).

Il reste un solde à percevoir pour le dossier de cantine (2 200 € environ) et un solde (1 360,65 €) pour le dossier de la borne endommagée (dossier en cours) chemin du stade. Un devis a été demandé pour le cadre protecteur endommagé du défibrillateur (montant de 600 €). Il y a une franchise de 300 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 30.

Signature des élus :

Le Maire,
Marie-Pierre MONIER

C. SOMAGLINO

M. VALLOT

L. AUTRAND
(absent/pouvoir à M. CREPIN)

F. TESTE

M. CREPIN

D. ROUSSET
(absente/pouvoir à M.P. MONIER)

G. PIOLLET

M. GUERRE

A.M. CORRAND
(arrivée à 20 h.20
pouvoir à M. VALLOT)

C. TORTEL

J. MOUTON

R. MONTAGNIER
(absent/pouvoir à A. FULCHIRON)

A. FULCHIRON

S. BOREL